

Transparent pour vous:

En un coup d'œil

2019

Fondation Agrisano
Caisse-maladie Agrisano SA
Assurances Agrisano SA
Agrisano Prevos
Agrisano Pencas

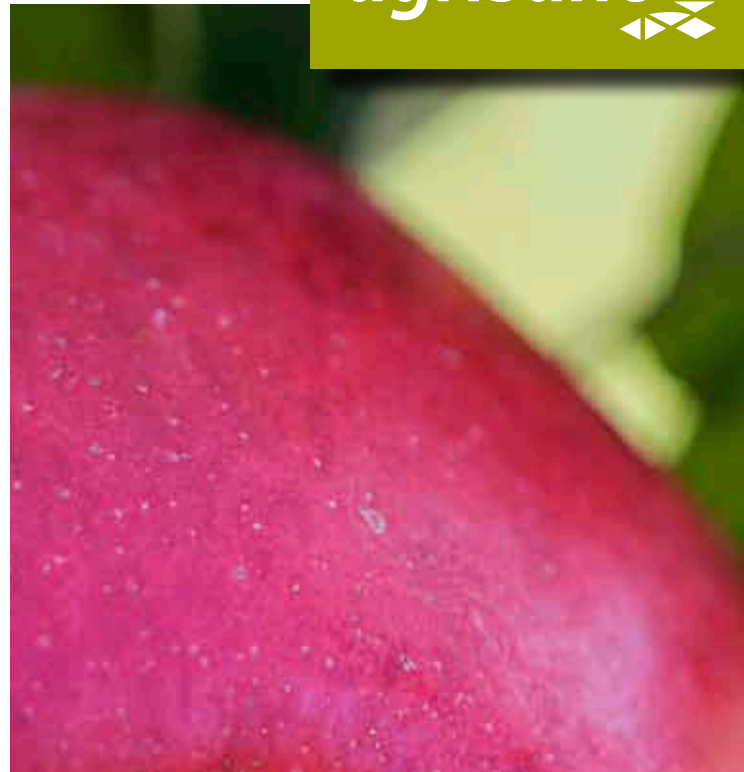


Table des matières

Éditorial	3
Le concept d'assurance de l'agriculture	4
Les événements les plus importants 2018 2019	5
Compétences principales de l'Agrisano	6-7
Nos partenaires contractuels	8
Chiffres clés	9
Chiffres I: Assurance globale	10-11
Chiffres II: Prévoyance	12-13
Chiffres III: Caisse-maladie	14-15
Organes de l'Agrisano	16-19
Corporate Governance	20
Prévention et couverture sociale	21
Engagement sociale	22-23

Quelques termes utilisés dans les domaines des assurances soins et prévoyance

Taux d'intérêt minimal	Taux d'intérêt minimum de rémunération des avoirs LPP. Le taux d'intérêt minimal est établi par le Conseil fédéral. Pour 2019, il s'élève à 1 pourcent.	Liste des spécialités	La liste des spécialités contient des médicaments remboursés par les assureurs santé, s'ils ont été prescrits par le médecin.
Réserve de cotisation de l'employeur	Dans leur institution de prévoyance, les employeurs peuvent constituer une réserve de cotisation pour l'année à venir. Les versements sont affectés et permettent de lisser la charge fiscale sur plusieurs années.	OPAS	L'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins décrit les prestations payées par l'assurance obligatoire des soins. Les prestations sont les mêmes dans toutes les caisses-maladies.
Modèle Telmed	Le modèle de télémédecine est un modèle d'assurance alternatif dans l'assurance-maladie de base. En cas de problèmes de santé, les assurés s'adressent toujours en premier à un centre de consultation médical et perçoivent par cette démarche une remise de prime.	Hôpitaux figurant sur les listes	Les hôpitaux listés sont mandatés pour des prestations entières ou partielles par le canton. Selon leurs mandats et de leurs capacités, ils doivent garantir le traitement à tous les assurés de base domiciliés dans le canton où se situe l'hôpital.

Impressum Éditeur Agrisano, 5201 Brugg | **Rédaction** Agrisano, département marketing & communication | **Photos** Les photos publiées dans cette brochure proviennent d'Agrisano ou de différentes manifestations agricoles qu'Agrisano a soutenu en 2018/2019. Agrisano remercie les organisateurs d'avoir accepté la publication de ces images. | **Traduction** Service de traduction de l'Union suisse des paysans | **Réalisation** Agrisano, département marketing & communication | **Impression** Sprüngli Druck AG, Villmergen | **Tirage** Édition limitée à 900 exemplaires, disponible sous forme PDF online sur la page Internet www.agrisano.ch | **Commandes** Des exemplaires imprimés peuvent être commandés auprès du département marketing & communication, tél. 056 461 71 11 ou magazin@agrisano.ch.



Chère lectrices, cher lecteurs,

La protection sociale des agricultrices suscite en ce moment beaucoup d'articles et de discussions. Cela est dû à la proposition de sanctions sur les paiements directs, en cas d'absence de protection sociale du/de la conjoint/e travaillant dans l'exploitation, faite par le Conseil fédéral dans le projet sur la future politique agricole. La procédure de consultation est terminée et les nouvelles directives seront définies au Parlement, lors de l'examen du projet sur la PA 22+.

Dans la pratique, il vaut mieux ne pas attendre et clarifier sérieusement la manière dont chacun des conjoints est assuré dans l'exploitation. À cet effet, il est très important d'examiner ce qui se passe réellement, autant dans l'exploitation que dans la famille, quand un des conjoints est absent au travail ou ne travaille plus pour cause de maladie. Quels risques peuvent être couverts? Quelles sont les conséquences, en termes de coûts, pour la famille et l'exploitation en cas d'absence et sont-elles supportables? Une analyse précise des conséquences de ces coûts aboutit à la conclusion qu'une couverture suffisante contre la maladie, l'invalidité et la vieillesse s'avère judicieuse.

En tant que femme, j'accorde une importance particulière à l'établissement d'une couverture équivalente et suffisante pour les paysannes qui, travaillant à la ferme, prennent en

charge beaucoup de travaux très importants pour développer et pérenniser l'exploitation. Elles développent souvent des branches importantes de l'exploitation, dont elles assurent elles-mêmes la gestion, notamment en étant responsables de l'administration et de la comptabilité.

Même si l'agricultrice exerce une activité lucrative annexe à l'extérieur, il faut clarifier précisément le montant des prestations d'assurance en cas d'absence et comment se présentera la prestation vieillesse dans ce domaine. Il est important de définir les couvertures complémentaires pour le travail sur l'exploitation. Faites-vous conseiller à cet effet par un spécialiste de votre organisation paysanne cantonale.

Des entretiens de conseil, ayant lieu tous les deux ou trois ans pour adapter la couverture aux changements, permettraient avec la présence des deux conjoints de clarifier immédiatement les questions qui surviennent et d'y apporter des réponses. En tant que partenaires égaux en droits, la couverture d'assurance doit être choisie ensemble et adaptée régulièrement aux situations qui évoluent.

Annekäthi Schluemp-Bieri, Présidente du conseil de fondation Agrisano Prevos

Le concept d'assurances pour l'agriculture

Agrisano définit ses offres en fonction des intérêts et des besoins de la population paysanne et se profile comme votre partenaire fiable pour les questions d'assurances dans le monde de l'agriculture.

Agrisano est composée de fondations et de sociétés anonymes, dont les responsables sont tous issus du monde agricole. Au plan opérationnel, Agrisano est intégrée à la structure de l'Union suisse des paysans (USP) et chargée de son concept d'assurance agricole, qui s'articule autour des principes suivants:

Défense des intérêts: L'USP suit l'évolution du droit en matière d'assurance et exerce son influence pour défendre les intérêts de la population paysanne. Elle siège en outre au sein de commissions et de groupes de travail importants. Grâce à l'étroite collaboration entre l'USP et Agrisano, celle-ci peut influencer les processus décisionnels en se fondant sur sa vaste expérience.

Conseil en assurances: L'objectif de la Fondation Agrisano est de garantir que les exploitations agricoles, ainsi que les personnes qui y vivent et y

travaillent, bénéficient d'une couverture d'assurance complète. C'est pourquoi Agrisano met l'accent sur une offre de conseil en assurances régulière.

Etroite collaboration avec l'Union suisse des paysans et les organisations paysannes cantonales: Agrisano est spécialisée dans les assurances et le droit. L'USP et les organisations cantonales connaissent les besoins de la population paysanne. Ensemble, elles peuvent formuler des requêtes et des points de vue, puis les défendre. La documentation de base nécessaire au conseil en assurances est élaborée au siège principal d'Agrisano, qui développe aussi les outils appropriés. Les organisations cantonales se chargent de conseiller les exploitations en se rendant sur place. Ce sont elles qui s'assurent aussi que les familles paysannes, leurs employés et leurs exploitations, bénéficient d'une protection adaptée.

Produits sur mesure: Agrisano propose ses propres produits, ayant l'avantage d'être conçus sur mesure pour notre public cible, la population paysanne, et aussi des produits sous-traités. Lorsque nous ne disposons

pas du produit adapté, nous concluons des partenariats stratégiques pour y remédier. Notre collaboration avec « emmental assurance », dont les activités se concentrent aussi sur le monde agricole et qui a accordé à Agrisano le droit de participer aux prises de décisions concernant le développement de son offre, est un bel exemple de réussite en la matière.

Tous gagnants: Agrisano est le centre de compétence en matière d'assurance agricole et s'engage à assumer cette fonction dans l'intérêt des familles paysannes. Agrisano est un partenaire de confiance pour toutes les questions touchant à l'assurance dans le monde agricole d'aujourd'hui et de demain.

Hanspeter Flückiger, Responsable assurances, Fondation Agrisano



2018

1^{er} août

Une approche client sérieuse

Agrisano reçoit le label qualité du service comparatif en ligne Comparis pour son «approche client sérieuse». Elle s'engage ainsi vis-à-vis de Comparis à respecter les règles de la loi contre la concurrence déloyale, pour la publicité par téléphone et email. En font partie: l'information transparente des personnes contactées concernant le mode de sélection de leur adresse et le respect du souhait de suppression ou de blocage de celle-ci.

19 septembre

Centre de compétence

La fondation Agrisano propose le cours «partage du revenu de l'activité entre conjoints» après avoir déjà dispenser des cours sur la diversification dans l'agriculture et son impact sur les assurances. Tous les cours se basent sur «l'ouvrage de référence pour les assurances en agriculture» et s'adressent à différents groupes-cibles. Agrisano se positionne ainsi une fois de plus comme centre de compétence pour les assurances dans le monde agricole.

6 novembre

Membre du conseil d'administration



Patrick Torti a été élu au conseil d'administration de la Caisse-maladie Agrisano SA et d'Assurances Agrisano SA. Originaire du Tessin et né dans le canton de Vaud, il vit en Suisse romande et apporte une expérience autant opérationnelle que stratégique. Il a une excellente connaissance des assurances et dispose d'un bon réseau dans le monde agricole.

31 décembre

Amélioration des processus internes

Le lancement du logiciel de gestion de qualité IMS Premium est terminé et la plupart des collaborateurs sont formés à son utilisation. Le système peut désormais passer en mode de fonctionnement normal et les départements vont poursuivre de manière autonome l'implémentation de leurs processus. L'introduction de ce logiciel contribue à promouvoir la transparence et la mise en réseau en interne, en particulier avec le système de contrôle interne, ainsi qu'à améliorer les processus. Cela permet une recherche rapide des documents et un traitement professionnel.

2019

1^{er} janvier

Nouveau modèle d'assurance

La Caisse-maladie Agrisano SA lance AGRI-contact, un modèle d'assurance de base de télémédecine. La personne qui adopte ce modèle contacte toujours en premier Medgate par téléphone ou App et profite ainsi d'une remise de prix attrayante.

1^{er} janvier

Indépendance LAA

Assurances Agrisano SA propose désormais toute l'activité d'assurance selon la LAA et gère seule les activités à court et long terme. Depuis 2008 déjà, la Caisse-maladie Agrisano SA propose en régie propre la part à court terme (coûts méd./indemnités journalières) de l'activité LAA et a travaillé jusqu'à fin 2018 dans la part à long terme (prestations de retraites) avec un partenaire externe.

3 janvier

Décès de Fredy Krieger

Fredy Krieger, membre du Comité de fondation et du Conseil d'administra-

tion, est décédé. Par le travail qu'il a fourni durant de longues années, dont 40 ans au service des agriculteurs lucernois, Fredy Krieger a participé d'une manière significative au développement d'Agrisano, qui lui en est très reconnaissante.

25 avril

Remise du prix Agrisano



Pour la 3^{ème} édition, cette fois-ci à l'occasion de l'assemblée des délégués de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales à Berne, le prix Agrisano a été décerné à l'association «Netzwerk Sense» d'Alterswil (FR) et à une agricultrice. Ce réseau organise rapidement et sans-bureaucratie une aide au ménage et répond à un vrai besoin dans la région. L'agricultrice qui souhaite rester anonyme a fourni une aide extraordinaire à son voisinage.

14 mai

Une nouvelle présence numérique

Agrisano présente son nouveau site Internet, particulièrement adapté à l'utilisation d'appareils mobiles comme les smartphones ou les tablettes. La conception du site web reste très simple, pour trouver rapidement les informations nécessaires.

31 mai

Avec le numéro d'assuré

La carte suisse d'assurance-maladie Agrisano a dû être rééditée pour 130 000 clients car elle expirait le 30 juin 2019. Les nouvelles cartes sont, elles aussi, valables cinq ans. Pour la première fois, le numéro d'assuré Agrisano est imprimé au verso de la carte. Grâce à cette nouveauté, les demandes des clients seront traitées encore plus rapidement.

Pour l'agriculture – toutes les assurances à portée de main

Chaque année, les agriculteurs dépensent beaucoup d'argent en assurance et prévoyance pour eux-mêmes et leur exploitation. Il est donc primordial de s'assurer selon ses besoins, pour ne jeter l'argent par les fenêtres ou risquer d'assumer soi-même une forte charge financière en cas de maladie ou d'accident. En outre, la situation de l'exploitation et de la famille peut évoluer rapidement. Il faut donc vérifier le portefeuille d'assurance tous les deux ou trois ans. À cet effet, Agrisano propose aux agriculteurs un service de conseil complet et sérieux pour éviter les doubles couvertures, leur faire réaliser des économies sur les primes et combler des lacunes éventuelles.

Disposer de conseillers compétents et dignes de confiance est essentiel et c'est l'une des forces d'Agrisano. En effet, nos conseillers sont des spécialistes en assurance presque tous issus du monde agricole. Ils connaissent parfaitement la

situation et les besoins des familles paysannes et peuvent se référer à des produits éprouvés d'assurance corporative, conçus spécialement pour les besoins de l'agriculture. Ce sont des avantages déterminants, car les assurances sont importantes mais aussi coûteuses et complexes. Agrisano vous met donc toutes les assurances à portée de main avec un interlocuteur compétent sur tous les sujets concernant les assurances des biens et des personnes dans le secteur agricole.

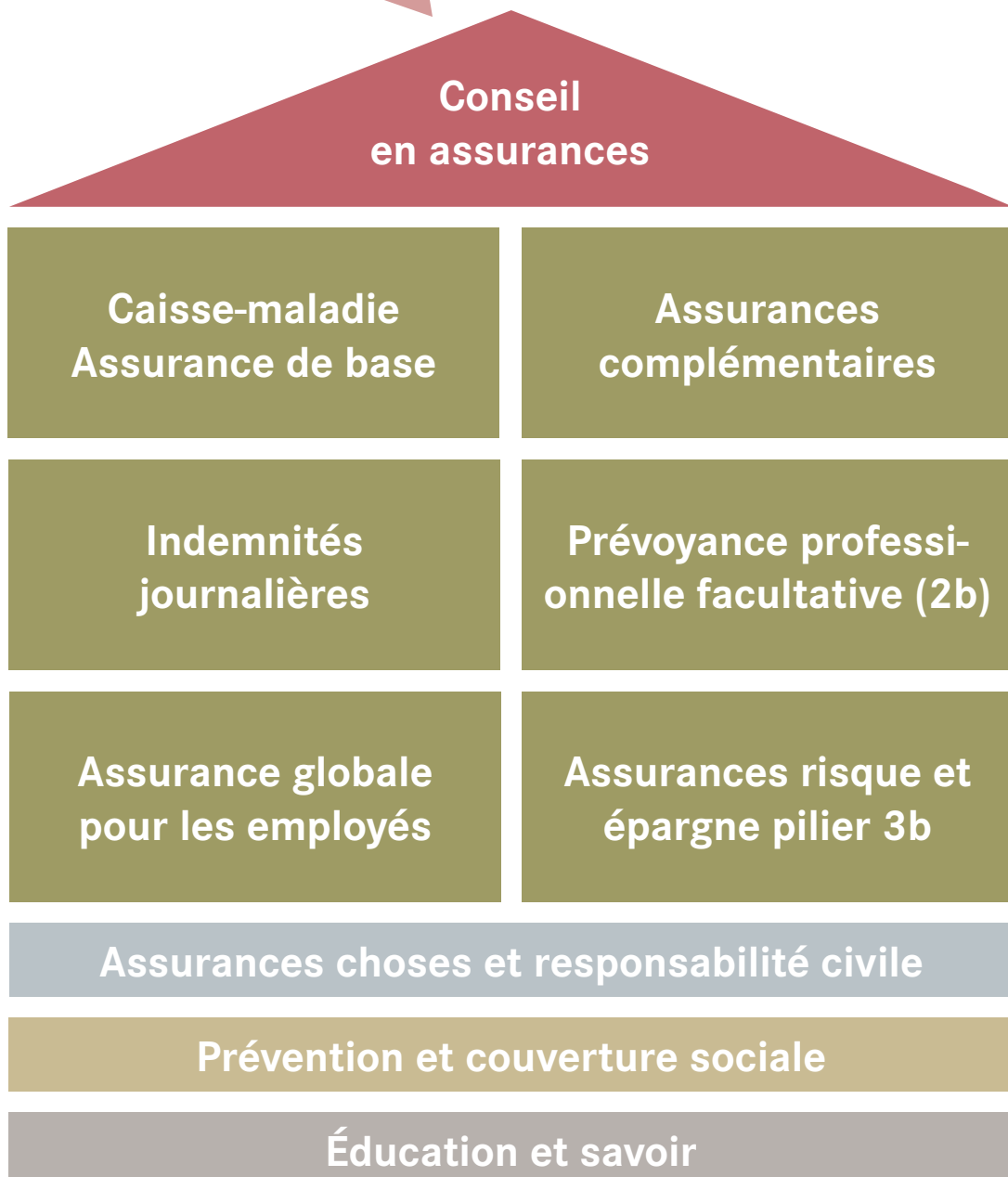
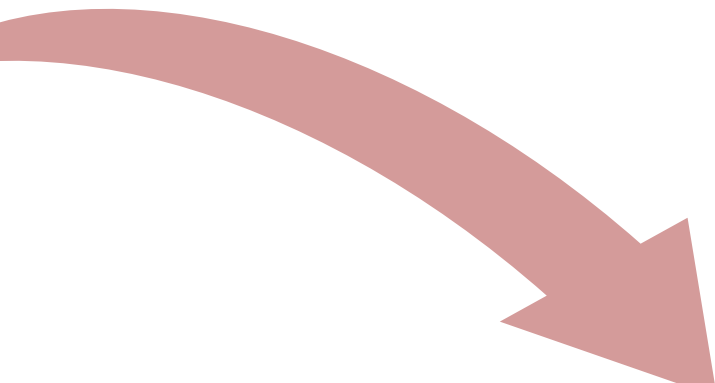
En outre, Agrisano est une entreprise saine et financièrement solide. Depuis des années, nous gérons sérieusement les primes de nos assurés, comme en témoignent les frais de gestion très faibles depuis des années. L'année dernière, leur montant était de 140 francs par assuré pour la Caisse-maladie Agrisano SA, donc inférieur de 20 pour cent au coût moyen de toutes les caisses en Suisse, qui est de plus

de 170 francs par assuré (Source OFSP; 2017).

Cette gestion parcimonieuse des primes versées se retrouve dans tous les domaines, notamment le marketing, souvent décrié comme poste beaucoup trop onéreux dans les caisses-maladies. S'agissant de l'assurance obligatoire des soins, Agrisano n'y consacre que 0,18 pour cent des recettes de primes. Au final, ces dépenses bénéficient de manière directe ou indirecte aux assurés, car elles servent à soutenir des manifestations agricoles, comme les expositions de bétail ou les assemblées de délégués, que vous pouvez voir entre autres dans cette brochure. Nous les allouons aussi à la réalisation de nos magazines destinés à la clientèle ou de la présente brochure, ce qui permet de vous proposer une information complète.

*Patrik Hasler-Olbrych
Responsable marketing & communication*





Nos partenaires contractuels

Nos agences et services de conseil

AG	Bauernverband Aargau, Muri
AI/AR	Bauernverband Appenzell Ausserrhoden, Waldstatt
BE	Berner Bauern Verband, Ostermundigen
BL/BS	Bauernverband beider Basel, Sissach
FR	Freiburger Bauernverband, Granges-Paccot
GL	Glarner Bauernverband, Glarus
GR	Bündner Bauernverband, Cazis
JU	Prestaterre CJA Sàrl, Courtételle
LU	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband, Sursee
NE	Chambre neuchâtel. d'agric. et de vitic., Cernier
NW	Agro-Treuh. Uri, Nid- und Obwalden, Buochs
OW	Agro-Treuh. Uri, Nid- und Obwalden, Alpnach Dorf
SG	St. Galler Bauernverband, Flawil
SH	Schaffhauser Bauernverband, Thayngen
SO	Solothurner Bauernverband, Solothurn
SZ	Bauernverein. des Kt. Schwyz, Rothenthurm
TG	Verband Thurgauer Landwirtschaft, Weinfelden
TI	Unione Contadini Ticinesi, S. Antonino
UR	Agro-Treuh. Uri, Nid- und Obwalden, Attinghausen
VS	Oberwalliser Landwirtschaftskammer, Visp
ZG	Zuger Bauernverband, Cham
ZH	Zürcher Bauernverband, Dübendorf

Partenaires dans le domaine de l'assurance

ASIP, Schweizerischer Pensionskassenverband, Zürich

Emmental Versicherung, Konolfingen

Helsana Zusatzversicherungen AG, Dübendorf

Inter-Pension, Interessensvertretung der unabhängigen Sammel- und Gemeinschaftseinrichtungen, Bern

Medgate, Basel

Orion Rechtsschutz-Versicherung AG, Basel

RVK, Verband der kleineren und mittleren Krankenkassen, Luzern

Sanitas Privatversicherungen AG, Zürich

Santésuisse, Branchenverband der Schweizer Krankenversicherer, Solothurn

Sasis AG, Solothurn

Schaden Service Schweiz AG, Zürich

Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA (SRPJ), Lausanne

Solida Versicherungen AG, Zürich

Swiss Life, Zürich

Tarifsuisse, Solothurn

Agrisano collabore étroitement avec d'autres partenaires, dans différents secteurs. Dans le domaine du public cible, il s'agit en premier des chambres d'agriculture cantonales, où sont rattachées les agences régionales d'Agrisano. Cette collaboration a une importance primordiale pour Agrisano en tant que entreprises de l'Union suisse des paysans. Les agences régionales ont un lien étroit avec le public cible sur place. Cet avantage, combiné avec des compétences professionnelles, présente un facteur décisif du succès. Une étroite collaboration existe également avec d'autres sociétés, institutions et associations dans le cadre des prestations sous mandat et non propres à Agrisano.

0,18 %

des recettes des primes de l'assurance obligatoire des soins est utilisé par l'Agrisano pour le marketing.

147,3 mio.

de francs – c'est le montant des contributions pour la prévoyance professionnelle facultative auprès de l'Agrisano Prevos.

85

collaborateurs Agrisano, soit 47% de l'effectif, ont suivi en 2018 un cours de formation continue.

76 611

agriculteurs et agricultrices profitent depuis cette année de l'assurance complémentaire AGRI-spécial.

116,9 %

C'est le taux de couverture d'Agrisano Pencas, qui se situe nettement au-dessus de la moyenne de la branche.

1 268 kg

de pommes suisses ont été données par l'Agrisano en 2018 à ses collaborateurs du siège et ont été consommées durant les pauses.

2 472

clients ont déjà signé pour AGRI-contact, le nouveau modèle de télémédecine.

28 721

agriculteurs et agricultrices ont opté pour une solution de prévoyance (pilier 2b et/ou 3b) auprès de l'Agrisano.

14 314

exploitations agricoles ont assuré leurs employés via l'assurance globale.

143 511

personnes sont assurées auprès de la Caisse-maladie Agrisano SA pour l'assurance obligatoire des soins.

Fondation Agrisano (Assurance globale)

Exploitations assurées Personnes assurées

CP = Caisse de pension
LAA = Loi fédérale sur l'assurance-accidents
IJM = Indemnités journalières en cas de maladie
LFA = Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture

Suite à la facturation et encaissement rétroactive, le nombre d'employés peut être enregistré seulement vers la fin de l'année du rapport. Pour cette raison, le nombre de personnes assurées se réfère aux années 2016 et 2017.

Masse salariale assurée

La colonne «Masse salariale selon la LFA» comprend tous les salaires versés aux employés agricoles dans chaque canton (origine des données: agences cantonales AVS). La deuxième colonne comprend toute la masse salariale assurée selon la LAA dans le cadre de l'assurance globale. La troisième colonne contient uniquement la masse salariale selon la LAA avec le tarif agricole.

Canton	2017		2018	
		dont avec CP		dont avec CP
AG	1016	713	1058	731
AI	144	140	158	152
AR	250	242	258	249
BE	3221	2915	3342	3057
BL	417	360	424	369
BS	13	6	13	5
FR	1050	895	1071	914
GL	95	84	103	90
GR	543	542	558	557
JU	278	256	291	269
LU	1407	1301	1411	1297
NE	234	220	243	231
NW	178	166	186	177
OW	189	176	201	190
SG	923	894	953	928
SH	153	109	156	108
SO	509	431	518	439
SZ	293	247	298	256
TG	1028	972	1049	989
TI	186	147	183	142
UR	194	182	196	186
VS	147	118	151	120
ZG	156	145	162	148
ZH	1316	1169	1331	1190
Total	13940	12430	14314	12794

2016		2017		+/-
LAA IJM	CP	LAA IJM	CP	
2807	1584	3212	1634	405
139	49	153	45	14
254	72	274	66	20
7113	2584	7335	2671	222
1121	462	1021	466	-100
13	4	13	4	0
1824	1301	1770	1364	-54
120	60	134	67	14
0	998	0	970	0
444	109	501	142	57
3597	162	3678	1407	81
568	210	569	209	1
219	100	226	100	7
279	66	272	80	-7
2	1256	1	1302	-1
408	140	432	147	24
1211	435	1225	458	14
849	236	862	218	13
4020	2374	3936	2378	-84
705	338	730	327	25
212	66	233	74	21
263	101	294	111	31
719	351	774	361	55
5302	2418	5472	2339	170
32189	15476	33117	16940	928

En raison de l'encaissement rétroactif, les chiffres pour 2018 ne sont pas encore disponibles.				2017	
Masse salariale (m. s.) en mill. CHF			Part m. s. ass. avec tarif agric. dans m. s. ass. LAA	Part m. s. ass. avec tarif agric. dans m. s. ass. LFA	
selon la LFA	assurée selon la LAA	dont assurée avec tarif agric.			
59.8	71.3	36.4	51,1%	60,9%	
1.3	1.9	1.0	52,6%	76,9%	
3.7	2.1	1.8	85,7%	48,6%	
113.8	77.1	66.0	85,6%	58,0%	
15.0	13.5	12.0	88,9%	80,0%	
5.0	0.3	0.1	33,3%	2,0%	
53.8	28.2	27.6	97,9%	51,3%	
2.0	1.6	1.2	75,0%	60,0%	
*40.1	-	-	-	-	
6.7	5.0	4.8	96,0%	71,6%	
43.0	47.7	38.8	81,3%	90,2%	
15.4	8.7	8.5	97,7%	55,2%	
3.6	2.9	2.7	93,1%	75,0%	
2.5	2.3	2.1	91,3%	84,0%	
*52.5	-	-	-	-	
7.1	3.8	3.8	100,0%	53,5%	
12.4	13.9	12.7	91,4%	102,4%	
8.7	9.9	8.4	84,8%	96,6%	
79.2	62.3	55.6	89,2%	70,2%	
0	8.6	7.3	84,9%	-	
2.1	3.7	1.8	48,6%	85,7%	
*82.7	3.4	2.7	79,4%	3,3%	
8.7	8.9	7.8	87,6%	89,7%	
112.8	74.8	55.6	74,3%	49,3%	
731.9	Total en bas = masse salariale sans GR, SG, VS				
639.3	451.9	358.7	79,0%	56,1%	

* Ces cantons disposent d'une collaboration avec d'autres partenaires dans le domaine de la LAA et indemnité journalière.

Simple et avantageuse pour les employés

La Fondation Agrisano propose l'assurance globale en collaboration avec Agrisano Pencas et les organisations paysannes cantonales. Pour leur main-d'œuvre extrafamiliale, les exploitations agricoles peuvent souscrire, auprès de l'assurance globale, un ensemble comprenant l'assurance accidents, la caisse de pension, les indemnités journalières en cas de maladie, l'assurance maladie et la responsabilité civile privée ou seulement certaines de ces assurances.

L'assurance globale est une solution idéale pour les exploitations de toutes tailles et propose des primes avantageuses. L'encaissement rétroactif basé sur les déclarations de salaire, que l'agriculteur doit fournir à la caisse de compensation AVS, permet un système simple garantissant l'assurance des employés sans devoir procéder à des annonces en cours d'année.

La plupart des exploitations assurées sont également affiliées à la caisse de pension proposée par

Agrisano Pencas dans le cadre de l'assurance globale. Le nombre des assurés de la caisse de pensions indiqué sur le tableau est inférieur au nombre total d'assurés (LAA et IJM incluses), simplement car les employés ne sont pas tous soumis à la LPP. En effet, la LPP n'est obligatoire qu'à partir d'un certain revenu pour les personnes de 18 ans révolus, travaillant plus de trois mois pour le même employeur.

L'assurance globale continue sa forte croissance sur un marché en déclin et dispose déjà d'une part de marché très importante. Cette réussite nous conforte dans l'idée que l'assurance globale répond parfaitement aux besoins des agriculteurs et de leurs employés. Nous cherchons à préserver cet acquis tout en poursuivant sans cesse le développement de l'assurance globale.

L'assurance responsabilité civile privée pour les employés étrangers (permis B et L), dans le cadre de l'assurance globale, offre, pour un prix modique, une protection qui

n'existait pas jusqu'alors dans une telle mesure. Elle a été conçue pour couvrir les besoins des employés étrangers vivant sur l'exploitation de l'employeur.

Nous sommes convaincus que l'assurance globale est, aujourd'hui comme demain, la meilleure solution pour les exploitations agricoles employant de la main-d'œuvre. Et nous poursuivons le développement permanent de notre offre.

Hanspeter Flückiger, Responsable assurances, Fondation Agrisano



Une bonne situation financière

En tant qu'institution de prévoyance de l'association professionnelle, Agrisano Prevos offre des solutions optimales aux familles paysannes dans le cadre de la prévoyance professionnelle facultative. Quant à Agrisano Pencas, elle garantit que les exploitations agricoles et para-agricoles bénéficient d'une couverture de prévoyance professionnelle obligatoire adaptée à leurs besoins. En dépit des conditions difficiles, les deux institutions de prévoyance ont enregistré de très bons résultats.

Pour Agrisano Prevos qui réalise ses opérations d'assurance et de placement dans le cadre d'un contrat global avec Swiss Life, la somme des cotisations s'est élevée à environ 147 millions de francs durant l'exercice. Le capital de couverture a augmenté pour atteindre 1,39 milliard de francs. Agrisano Prevos offre des solutions corporatives très attrayantes et efficaces aux familles paysannes dans le domaine de la prévoyance. L'important est de souscrire à une solution de prévoyance qui réponde le mieux aux

besoins individuels de chacun. C'est pourquoi Agrisano Prevos accorde une importance majeure à un conseil compétent, qui est garanti par les agences régionales Agrisano.

Malgré une conjoncture difficile dans le domaine des placements de capitaux, Agrisano Pencas, qui est dirigée comme une caisse de pension complètement autonome, peut afficher un taux de financement très positif. Le résultat d'assurance a de nouveau été extrêmement réjouissant. Malgré un résultat négatif des placements de capitaux, les avoirs de vieillesse ont pu être bien rémunérés, en 2018, avec un taux à 2 pourcent. Le taux de couverture s'élevait fin 2018 à 116,9 pourcent, ce qui constitue comparativement une valeur excellente. Comme les années précédentes, le Conseil de fondation a décidé de verser une contribution spéciale de 1 000 francs à chacun des bénéficiaires de rentes.

Afin que la part la plus importante possible des primes versées et des rendements de fortune soit

bel et bien allouée à la prévoyance des employés, la Fondation accorde une grande attention aux frais de gestion. Avec 112 francs par personne, Agrisano Pencas se situe bien en dessous de la moyenne de la branche et ce, malgré des structures complexes.

*Christian Kohli, Directeur
Agrisano Prevos et Agrisano Pencas*



Agrisano Prevos (pilier 2b) | Fondation Agrisano (pilier 3b)

Nombre de personnes assurées au secteur de la prévoyance de 2013 à 2018

Canton	Nombre d'assurés 2018	Changement effectif 2013-2018	Changement en pourcent 2013-2018
AG	2 306	445	23,9%
AI	377	32	9,3%
AR	583	34	6,2%
BE	6 033	1 014	20,2%
BL	450	101	28,9%
BS	19	6	46,2%
FR	751	241	47,3%
GL	104	11	11,8%
GR	1 251	329	35,7%
JU	238	108	83,1%
LU	5 518	926	20,2%
NE	322	13	4,2%
NW	356	20	6,0%
OW	449	30	7,2%
SG	2 184	525	31,6%
SH	277	18	6,9%
SO	715	169	31,0%
SZ	979	256	35,4%
TG	1 995	186	10,3%
TI	28	0	0%
UR	314	58	22,7%
VS	131	11	9,2%
ZG	671	105	18,6%
ZH	2 670	370	16,1%
Total	28 721	5 008	21,1%

Nombre de personnes assurées par exploitation agricole

Canton	Exploitations 2017*	Nombre d'assurés par exploitation
AG	3 256	0.71
AI	465	0.81
AR	709	0.82
BE	10 561	0.57
BL	902	0.50
BS	13	1.46
FR	2 840	0.26
GL	370	0.28
GR	2 318	0.54
JU	1 021	0.23
LU	4 601	1.20
NE	807	0.40
NW	434	0.82
OW	625	0.72
SG	3 993	0.55
SH	572	0.48
SO	1 358	0.53
SZ	1 581	0.62
TG	2 569	0.78
TI	1 098	0.03
UR	569	0.55
VS	2 956	0.04
ZG	560	1.20
ZH	3 432	0.78
Total	47 610	0.60

* Source: Office fédéral de la statistique, le relevé des structures agricoles.

Caisse-maladie Agrisano SA | Assurances Agrisano SA

Développement du nombre d'assurés de 2018 à 2019

Canton	Assurance de base LAMAL			Assurance complémentaire AGRI-spécial			Part publique cible		Indemnité journalière AGRI-revenu (LCA)		
	Assurés 01.01.2018	Assurés 01.01.2019	+/-	Assurés 01.01.2018	Assurés 01.01.2019	+/- année précéd.	en % de l'AOS	+/- année précéd.	Assurés 01.01.2018	Assurés 01.01.2019	+/-
AG	17 192	18 398	1 206	7 691	7 744	53	42,1%	-3,6%	646	747	101
AI	1 421	1 424	3	1 214	1 226	12	86,1%	0,5%	153	165	12
AR	4 196	4 848	652	2 451	2 496	45	51,5%	-9,8%	231	268	37
BE	21 839	22 307	468	13 672	13 663	-9	61,2%	0,1%	2 580	2 897	317
BL	3 965	4 148	183	1 656	1 674	18	40,4%	-15,2%	202	224	22
BS	35	38	3	38	48	10	126,3%	10,5%	1	3	2
FR	2 056	1 880	-176	904	876	-28	46,6%	8,9%	491	560	69
GE	32	23	-9	6	6	0	26,1%	16,1%	0	0	0
GL	1 605	1 917	312	628	664	36	34,6%	-0,8%	75	95	20
GR	338	391	53	307	328	21	83,9%	-7,5%	69	90	21
JU	1 130	1 735	605	730	725	-5	41,8%	-33,1%	146	157	11
LU	10 273	10 958	685	7 537	7 654	117	69,8%	-4,1%	1 213	1 311	98
NE	838	824	-14	1 167	1 142	-25	138,6%	10,9%	173	184	11
NW	1 123	1 211	88	914	926	12	76,5%	-3,2%	92	119	27
OW	854	1 155	301	826	840	14	72,7%	-27,3%	78	97	19
SG	16 256	17 960	1 704	10 418	10 675	257	59,4%	-7,5%	1 031	1 186	155
SH	2 257	2 341	84	947	956	9	40,8%	2,3%	70	76	6
SO	3 936	5 356	1 420	2 090	2 116	26	39,5%	-14,7%	256	305	49
SZ	8 883	8 838	-45	4 194	4 237	43	47,9%	3,4%	348	397	49
TG	10 271	11 952	1 681	5 473	5 507	34	46,1%	-8,4%	595	645	50
TI	1 111	1 182	71	347	348	1	29,4%	-3,6%	16	15	-1
UR	2 934	3 082	148	1 758	1 810	52	58,7%	2,5%	132	141	9
VD	149	106	-43	84	76	-8	71,7%	29,7%	12	14	2
VS	98	120	22	101	103	2	85,8%	-13,2%	45	46	1
ZG	2 020	1 989	-31	1 397	1 384	-13	69,6%	3,5%	246	255	9
ZH	17 846	19 328	1 482	9 329	9 387	58	48,6%	-3,8%	942	1 022	80
Total	132 658	143 511	10 853	75 879	76 611	732	53,4%	-3,8%	9 843	11 019	1 176

Dans le rapport 2018 de la Caisse-maladie Agrisano SA, respectivement Assurances Agrisano SA, les nombres d'assurés pour tous les produits Agrisano (AGRI-protect, AGRI-dental, etc.) sont mentionnés.

Une symbiose et des avantages réciproques

Agrisano se profile depuis des années comme caisse-maladie dans le secteur de l'agriculture. Nous avons développé nos produits spécialement pour ce secteur et créé ainsi notre propre collectif. Ce collectif agricole sollicite moins de prestations grâce à un style de vie souvent plus sain et entraîne moins de dépenses de santé grâce à un comportement adéquat en termes de consommation. Nos assurés agissent avec une part d'auto-responsabilisation maximale, tout en respectant la solidarité réciproque. Cette symbiose entre le monde agricole et l'assurance offre des avantages aux deux parties. Le public cible dispose ainsi de produits sur mesure avec des primes bon marché et Agrisano garde la maîtrise de ses dépenses de prestations et de ses finances. Cette constellation couronnée de succès est la base de notre réussite commune.

Avec cette situation favorable, il n'est pas étonnant, qu'au 1^{er} janvier 2019, le nombre d'assurés d'Agrisano a augmenté de quelques 11 000 clients pour l'assurance de

base. Agrisano a désormais env. 144 000 assurés sous sa responsabilité. Environ 60 pourcent de ces assurés ont choisi une «forme d'assurance particulière» (franchise au choix, médecin traitant ou modèle Telmed) et profitent ainsi d'une remise supplémentaire. Les familles nombreuses bénéficient également de primes avantageuses, mais très faibles à partir du troisième enfant.

Concernant les assurances complémentaires développées pour l'agriculture, la croissance des membres est également positive. L'assurance complémentaire AGRI-spécial, contractée depuis de nombreuses années dans toutes les catégories d'âge, s'est imposée par la qualité de ses prestations dans la médecine alternative, les lunettes, les aides ménagères ou les corrections de l'implantation dentaire des enfants. Les 13 pourcent de croissance affichés par le produit AGRI-dental montre l'importance de la demande existante pour une couverture de soins dentaires. L'assurance d'indemnités journalières,

indispensable aux agriculteurs, affiche aussi une croissance réjouissante à deux chiffres.

Depuis janvier 2019, notre nouveau produit «Agri-contact» a connu un démarrage réussi avec env. 2 500 nouveaux clients. AGRI-contact est un modèle d'assurance alternatif de l'assurance de base. Avec ce produit Telmed, les assurés contactent toujours en premier notre partenaire Medgate en cas de demande liée à la santé. Ce conseil télémedical réduit les coûts de traitement. Cette réalité nous permet d'accorder une remise attrayante.

La réussite collective et le développement positif sont très réjouissants. Pourtant, nous ne nous reposons pas sur nos lauriers. Agrisano veut continuer à se démarquer de la concurrence avec un bon service client, une palette de produits sur mesure pour l'agriculture et un haut niveau de qualité dans le travail.

*Ivo Peterhans
Responsable clients & partenaires*



Affaires sociales et prestataires des services
Peter Kopp
Adj. Martin Goldenberger

Production, marché et écologie
Martin Rufer
Adj. Fabienne Thomas

Economie, formation et relations internationales
Francis Egger
Adj. Martin Brugger

Communication et services internes
Urs Schneider
Adj. Sandra Helfenstein

Agrimpuls
Monika Schatzmann

Agriexpert
Martin Goldenberger

*Fondation Agrisano
Caisse-maladie Agrisano SA
Assurances Agrisano SA

*Agrisano Prevos

*Agrisano Pencas

- Départements
- Divisions
- Fondations et SA

* Personne juridique propre, pas soumise directement à la direction opérationnelle

Stiftungsrat

AG	Bauernverband Aargau	Kuhn Erich	SZ	Bauernvereinigung des Kantons Schwyz	Hürlimann Thomas
AR	Bauernverband Appenzell AR	Graf-Beutler Ernst	TG	Verband Thurgauer Landwirtschaft (VTL)	Hausammann Markus
BE	Berner Bauern Verband	Wyss Andreas	TI	Unione Contadini Ticinesi	Fähndrich Christina
BL	Bauernverband beider Basel	Brodmann Yvonne	UR	Bauernverband Uri	Zraggen Mathias
FR	Union des paysans fribourgeois (UPF)	Ménétreay Frédéric	VD	Prométerre	Torti Patrick
GL	Glarner Bauernverband	Giger-Fäh Ramona	VS	Oberwalliser Landwirtschaftskammer (OLK) / Walliser Landwirtschaftskammer (WLK)	Ritz Rosmarie
GR	Bündner Bauernverband	Eggenberger Hans	ZG	Zuger Bauernverband	Niederberger Renate
JU	Chambre Jurassienne d'Agriculture	Houlmann Paul-André	ZH	Zürcher Bauernverband	Weber-Gachnang Theres
LU	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband	Krieger-Vogel Fredy († 3.1.2019)			
NE	Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture	Murenzi Madeleine			
NW	Bauernverband Nidwalden	Odermatt-Schegg Markus	ABLA	Arbeitsg. der Berufsverbände landw. Angestellter	Gfeller Therese Jenni Theo
OW	Bauernverband Obwalden	Spichtig-Odermatt Erwin	USPF	Union Suisse des Paysannes et des Femmes rurales	Peter-Huber Liselotte Bühler-Gerber Christine
SG	St. Galler Bauernverband	Widmer Andreas **	USP	Union Suisse des Paysans	Egger Francis * Glauser Fritz
SH	Schaffhauser Bauernverband	Stoll Virginia			
SO	Solothurner Bauernverband	Schwab Andreas			

* Président | ** Vice-président

Caisse-maladie Agrisano SA

Conseil d'administration

Egger Francis *	Union Suisse des Paysans
Forrer Pascal	Société suisse d'assurance contre la grêle
Krieger-Vogel Fredy († 3.1.2019)	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband
Murenzi Madeleine	Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture
Torti Patrick	Prométerre
Weber-Gachnang Theres	Zürcher Bauernverband
Widmer Andreas **	St. Galler Bauernverband
Wyss Andreas	Berner Bauern Verband

* Président | ** Vice-président

Commission de placement

Les membres du Conseil d'administration
Scharpf Christian, Agrisano (directeur)

Organe de révision interne

Engel Copera AG, Mathys Dieter, Bern-Liebefeld
--

Organe de révision

Balmer-Etienne AG, Furger Roland (chef de révision)

Fondation Agrisano

Comité du Conseil de fondation

Egger Francis *	Union Suisse des Paysans
Krieger-Vogel Fredy († 3.1.2019)	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband
Murenzi Madeleine	Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture
Torti Patrick	Prométerre
Weber-Gachnang Theres	Zürcher Bauernverband
Widmer Andreas **	St. Galler Bauernverband
Wyss Andreas	Berner Bauern Verband

* Président | ** Vice-président

Commission de placement

Les membres du Comité du Conseil de fondation

Scharpf Christian, Agrisano (directeur)

Organe de révision

Balmer-Etienne AG, Furger Roland (chef de révision)

Organe de révision interne

Engel Copera AG, Mathys Dieter, Bern-Liebefeld

Composition de la direction

Flückiger Hanspeter (responsable assurances)	Nietlispach Lukas (responsable IT)
Hasler-Olbrych Patrik (responsable marketing & communication)	Peterhans Ivo (responsable clients & partenaires)
Krucker Barbara (responsable prestations)	Scharpf Christian (directeur)
Meier Beat (adjoint du directeur responsable finances)	Wieser Beatrix (responsable prestations)

Secrétaire général: Kopp Peter (personnel, politique, droit, compliance, gestion des risques)

La Fondation Agrisano est propriétaire à 100 pourcent de la Caisse-maladie Agrisano SA et de la société Assurances Agrisano SA.

Assurances Agrisano SA

Conseil d'administration

Egger Francis *	Union Suisse des Paysans
Forrer Pascal	Société suisse d'assurance contre la grêle
Krieger-Vogel Fredy († 3.1.2019)	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband
Murenzi Madeleine	Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture
Torti Patrick	Prométerre
Weber-Gachnang Theres	Zürcher Bauernverband
Widmer Andreas **	St. Galler Bauernverband
Wyss Andreas	Berner Bauern Verband

* Président | ** Vice-président

Commission de placement

Les membres du Conseil d'administration

Scharpf Christian, Agrisano (directeur)

Organe de révision interne

Engel Copera AG, Mathys Dieter, Bern-Liebefeld

Organe de révision

Balmer-Etienne AG, Furger Roland (chef de révision)

Ferax Treuhand AG, Walt Emil (chef de révision)

Affaires sociales et prestataires des services
Peter Kopp
Adj. Martin Goldenberger

Production, marché et écologie
Martin Rufer
Adj. Fabienne Thomas

Economie, formation et relations internationales
Francis Egger
Adj. Martin Brugger

Communication et services internes
Urs Schneider
Adj. Sandra Helfenstein

Agrimpuls
Monika Schatzmann

Agriexpert
Martin Goldenberger

*Fondation Agrisano
Caisse-maladie Agrisano SA
Assurances Agrisano SA

*Agrisano Prevos

*Agrisano Pencas

- Départements
- Divisions
- Fondations et SA

* Personne juridique propre, pas soumise directement à la direction opérationnelle

Agrisano Prevos

Conseil de fondation

Baur-Wechsler Regula, Sarmenstorf

Briod Magali, Lucens

Graf-Beutler Ernst, Heiden

Hausammann Markus, Langrickenbach, vice-président

Lütolf Jakob, Wauwil

Ménétreay Frédéric, Vuissens

Schluep-Bieri Annekäthi, Schnottwil, président

Weber-Gachnang Theres, Uetikon am See

Wyss Andreas, Kirchberg

Commission de placement

Baur-Wechsler Regula, Sarmenstorf

Hausammann Markus, Langrickenbach, vice-président

Kohli Christian, Brugg

Schluep-Bieri Annekäthi, Schnottwil, président

Expert en prévoyance professionnelle

Swiss Life Pension Services AG, Aggeler Guido, 8022 Zürich

Organe de révision

Balmer-Etienne AG, Willimann Monika

Kauffmannweg 4, 6003 Luzern

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht Aargau (BVSA)

Schlossplatz 1, 5001 Aarau

Composition de la direction

Gottardi Marco (adj. du directeur, resp. administration prévoyance)

Kohli Christian (directeur)

Windisch Sandra (responsable finances)

Secrétaire général

Kopp Peter (personnel, politique, droit, compliance, gestion des risques)

L'Agrisano Prevos a pour objectif de permettre aux agriculteurs et aux membres de leur famille actifs sur l'exploitation de s'assurer à des conditions avantageuses, dans le cadre de

la prévoyance professionnelle facultative (pilier 2b), contre les risques décès et invalidité et en prévision de leurs vieux jours, ainsi que de profiter des avantages fiscaux du 2^e pilier.

grisano

Agrisano Pencas

Conseil de fondation

Représentants des employés

Gränicher Ursula, Schalunen

Grünenfelder Alfons, Schneisingen

Ryser-Werren Andreas, Rohrbach

Seiler Hannes, Rosshäusern

Simonetta Mara, Dietwiel

Sommer Paul, Riniken, vice-président

Commission de placement

Hausammann Markus, Langrickenbach, président

Kohli Christian, Brugg

Windisch Sandra, Densbüren

Sommer Paul, Riniken, vice-président

Expert en prévoyance professionnelle

Swiss Life Pension Services AG, Aggeler Guido, 8022 Zürich

Organe de révision

Balmer-Etienne AG, Furger Roland

Kauffmannweg 4, 6003 Luzern

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht Aargau (BVSA)

Schlossplatz 1, 5001 Aarau

Représentants des employeurs

Hausammann Markus, Langrickenbach, président

Odermatt Paul, Stans

Schluep-Bieri Annekäthi, Schnottwil

Weber-Gachnang Theres, Uetikon am See

Wyss Andreas, Kirchberg

Yerly Gabriel, Berlens

Composition de la direction

Kohli Christian (directeur)

Windisch Sandra (responsable finances)

Tschümperlin Monika (adjointe du directeur, resp. administration)

Secrétaire général

Kopp Peter (personnel, politique, droit, compliance, gestion des risques)

L'Agrisano Pencas a pour objectif de permettre aux employeurs et employés de réaliser leur prévoyance professionnelle selon la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), aux conditions les plus avantageuses. On tient compte de la situation particulière

dans l'agriculture et la culture maraîchère: d'un côté avec un arrangement spéciale des offres et d'autre côté avec une administration adaptée aux besoins. L'offre des plans de prévoyance étendue permet de répondre aux besoins spécifiques des différents cercles de personnes.

Le Conseil de fondation de l'Agrisano Prevos est élu par le comité de l'Union suisse des paysans. **Le Conseil de fondation** de l'Agrisano Pencas est composé de représentants des employeurs et des employés, qui sont élus par le comité de l'Union suisse des paysans et par l'assemblée générale de la Communauté de travail des associations professionnelles d'employés agricoles. **La direction** est nommée par le Conseil de fondation. Un règlement d'organisation définit les responsabilités et compétences des organes. **Le Comité SCI**, nommé par le Conseil de fondation, soutient le secrétariat dans la surveillance et le maintien du **système de contrôle interne (SCI)**. L'expert en prévoyance professionnelle vérifie qu'Agrisano offre la garantie qu'elle peut remplir ses

engagements et que les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

L'organe de révision vérifie chaque année les activités de l'Agrisano.

L'autorité de surveillance veille à ce que les dispositions légales soient respectées. Le Conseil de fondation et la direction de l'Agrisano Pencas et de l'Agrisano Prevos s'engagent à respecter **les exigences légales de loyauté et d'intégrité** dans le domaine de la prévoyance professionnelle (art. 51b LPP en corrélation avec les art. 48f à 48i OPP2). L'observation des dispositions légales correspondantes est attestée chaque année à l'organe de révision et à l'autorité de surveillance.

Sous l'appellation «Corporate Governance» on comprend la totalité des principes (lois, règlements, directives), selon lesquels une organisation est gérée et contrôlée. Différents instruments de contrôle assurent la conformité des règles (Compliance) chez Agrisano.

Avec ISO 9001 (International Organization for Standardization) un système de qualifications éprouvé est appliqué auprès de l'Agrisano. Il aide à définir et à améliorer sans cesse les processus de travail et de gestion.

Le comité de l'Union suisse des paysans élit le **Conseil de Fondation** pour une durée de quatre ans. Le Conseil de Fondation élit, parmi ses membres, un **comité**, ainsi que le président et le vice-président. Le règlement d'organisation définit les responsabilités et les compétences du Conseil de Fondation, du comité et de la **direction**.

Le **Conseil d'administration** de la Caisse-maladie Agrisano SA et de la société Assurances Agrisano SA est élu chaque année par l'Assemblée générale. Il nomme le président et le vice-président. Le règlement d'organisation définit les responsabilités et les compétences du Conseil d'administration et de la **direction**. Les rémunérations des organes dirigeants figurent dans les rapports de gestion.

Pour la caisse-maladie Agrisano SA, les réserves légales doivent être calculées et garanties selon les directives du **test de solvabilité de la LAMal** et les prescriptions de l'autorité de surveillance. Tandis que pour la société Assurances Agrisano SA, elles sont calculées annuellement par l'actuaire selon le test de **solvabilité suisse (SST)**. Les deux sociétés remplissent pleinement les exigences en capitaux requis.

L'organe de révision d'Agrisano contrôle les activités selon les directives légales de la surveillance des fondations ou de l'Office fédéral de la santé publique ainsi que de la FINMA et en confirme l'exactitude dans un rapport de révision. Il s'appuie également sur les résultats de la révision interne (Engel Copera). Even Meier,

de la société Azenes, est l'actuaire engagé par la société Assurances Agrisano SA. Il est responsable conformément aux directives de la FINMA du calcul de la fortune liée, des réserves ainsi que de l'adéquation de la tarification.

La Fondation Agrisano, la Caisse-maladie Agrisano SA et la société Assurances Agrisano SA voient le SCI comme faisant partie du **système de gestion des risques** (risk management, RM), lui-même réglementé dans un dispositif. Les responsables de la gestion des risques, de la conformité et de la révision interne ainsi que le comité RM/SCI sont chargés de surveiller la gestion des risques. Les entreprises d'Agrisano ont un **code de conduite** et une directive relative aux lanceurs d'alerte.

Dépannage agricole et aide familiale

La maladie et l'accident devraient bouleverser le moins possible la vie des familles et des exploitations. Ce qui nécessite souvent l'engagement de main d'œuvre extérieure, qu'il faut recruter et rémunérer. C'est dans ce but qu'il existe dans la plupart des cantons des organisations de dépanneurs agricoles et d'aide familiale, qui peuvent dépêcher rapidement sur

place des professionnels expérimentés. Celui qui est à la fois assuré pour l'assurance obligatoire des soins et une assurance d'indemnité journalière profite d'une aide financière pour les coûts des dépanneurs agricoles et d'aide familiale. Cette participation est aussi un soutien aux services de dépannage et d'aide familiale qui ont fait la preuve de leur très grande utilité.

Assurance pour auxiliaire

L'assurance pour auxiliaire est une assurance-accidents de la Fondation Agrisano pour le personnel auxiliaire non soumis à la LAA. L'assureur est Solida Assurances SA. Avec l'assurance auxiliaire, vous disposez d'une couverture d'assurance optimale pour les cas d'accident où la cou-

verture LAA est insuffisante ou pour les personnes qui vous fournissent une prestation de travail mais qui ne doivent pas être obligatoirement assurées par la Loi sur l'assurance-accidents (LAA) (par ex. en cas de coups de main bénévoles, aide du voisinage).

Prévention

La prévention permet d'éviter les accidents et les maladies. C'est pourquoi Agrisano accorde chaque année un soutien financier important au Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA). En outre nous soutenons les paysans qui appliquent le programme «agriTOP» sur leur exploitation.

En plus nous encourageons les contrôles de sécurité effectués par le SPAA et l'achat de produits de sécurité – les assurés Agrisano bénéficient ainsi d'un rabais de 10 pourcent pour chaque achat à partir de 100 francs auprès du SPAA.



Les cas de rigueur

Les moyens du Fonds pour les cas de rigueur permettent d'apporter une aide d'urgence aux assurés d'Agrisano précipités dans le besoin. Il s'agit surtout

de situations imprévues et inévitables provoquant des dommages qui ne sont pas assurés par la loi ou par contrat, ou ne peuvent pas être assurés.





SwissSkills à Berne, 2018



AD Union Suisse des Paysannes et des Femmes Rurales à Berne, 2019



Braunviehtag les Grisons à Cazis, 2019



Concours hippique à Saignelégier, 2018



Tier & Technik à Saint-Gall, 2019



Les gagnants de l'agroPrix 2018



Le Prix Agrisano remis tous les deux ans par la Fondation Agrisano distingue un engagement social en faveur de personnes accidentées, malades, âgées ou dans le besoin. Il rend hommage à une importante action sociale en faveur de la population paysanne et rurale. Le Prix

est décerné à deux catégories: des personnes morales et des personnes physiques, qui reçoivent respectivement 15 000 et 5 000 francs. Les lauréats sont désignés par un jury de cinq personnes (gagnants 2019 voir page 5). La prochaine remise du prix aura lieu en 2021. Pour plus d'informations: www.agrisano.ch

agroPrix

Les innovations sont essentielles au développement et à la pérennité des exploitations agricoles suisses. C'est pourquoi Agrisano soutient les idées audacieuses et innovantes dans le domaine agricole

et en conséquence l'agroPrix qui, depuis 1993, soit décerné chaque année par Emmental Assurance sous le patronage de l'Union suisse des paysans.

Agro-prix médias

Les acteurs des médias en Suisse alémanique et en Suisse romande, qui contribuent à une meilleure compréhension de l'agriculture auprès d'un large public, devrait recevoir un prix. Pour cela, Agrisano soutient chaque année l'Agro-prix

medias, qui est distribué à l'occasion de l'assemblée des délégués de l'Union suisse des paysans. Le choix incombe à l'organe information et communication agricole LID et à l'Agence d'information agricole romande AGIR.

National, régional, local

Agrisano soutient chaque année de nombreuses manifestations et organisations agricoles sur le plan national, régional et locale. Il s'agit notamment de: jeunesse rurale, Union suisse des paysannes et des femmes rurales, Beef, événement du sport d'attelage à Frauenfeld, journées équitation Aarberg, Tractor Pulling, Gotthard Open, Marché-Concours à

Saignelégier, exposition nationale de la race Jersey, remise des maîtres fédérale agricole, GP Sargans, Brown Swiss championnat suisse des exploitations, Swiss Agro Forum, Swiss Classic, journée suisse pour les céréaliers BIO, assemblée des délégués de l'Union maraîchère suisse, Highland Cattle Show, théâtre à la ferme et beaucoup d'autres.

agrisano 



Pour l'agriculture !

Toutes les assurances à portée de main

Agriano | Laurstrasse 10 | 5201 Brugg
056 461 71 11 | info@agrisano.ch | www.agrisano.ch

Prunes | © Agriano



AEB0619F